

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



Nom de l'officine :

Adresse :

Numéro AM :

Sensibilisation des patients	Actions déjà réalisées en 2022*	Actions à mettre en place en 2023*	Bilan 2023 des actions réalisées
Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage en délivrant les justes quantités de médicaments et en s'assurant que les patients ne stockent pas inutilement des médicaments à leur domicile		
Sensibilisation à l'impact environnemental des médicaments et produits délivrés à l'officine (impact environnemental des antibiotiques et développement des résistances en milieu aquatique, impact des traitements anticancéreux sur l'environnement et sur les personnes fragiles et risques liés aux perturbateurs endocriniens...) notamment en rapportant les médicaments non utilisés (MNU) et les DASRI-PAT à l'officine.		
Autres :

* Cochez la case si oui

Eco-gestes au sein de l'officine	Actions déjà réalisées en 2022*	Actions à mettre en place en 2023*	Bilan 2023 des actions réalisées
Utilisation d'ampoules basses consommations		
Extinction des lumières en dehors des horaires d'ouverture et des périodes de garde et d'urgence (croix, vitrines, panneaux publicitaires, etc.)		
Réduction des déchets d'emballage et des sacs distribués aux patients		
Limitation des impressions		
Utilisation de produits d'entretien à faible impact environnemental		
Mise en place d'une politique d'achat responsable, consistant à privilégier : - des fournisseurs choisissant des emballages mono-matériau et recyclables ; - et des fournisseurs locaux s'ils existent		
Diminution des transports, en optimisant les commandes de produits afin de limiter l'impact environnemental des livraisons		
Choix de produits dont la composition et l'origine des matières premières sont connues, en privilégiant les produits exempts de substances classées par la réglementation comme cancéro- gènes, mutagènes et toxiques pour la reproduc- tion (CMR) et de perturbateurs endocriniens		
Implication dans la filière des médicaments non utilisés (MNU) : Cyclamed		
Implication dans la filières des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés, perforants ou électronique pour les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests (DASRI-PAT)		
Autres :

* Cochez la case si oui



ENTRE VOUS & NOUS

Retrouvez sur ameli.fr
plus d'information
sur l'accompagnement pharmaceutique